



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Dixième session

Rome, 16-20 mars 2015

**Rapports des Parties contractantes sur la mise en œuvre:
réussites et obstacles rencontrés - Mise en œuvre de la NIMP 15**

Point 17 de l'ordre du jour

Document élaboré par Canada

I. Mise en œuvre de la NIMP 15

1. En réponse au point 17 de l'ordre du jour de la dixième session de la Commission des mesures phytosanitaires, le Canada a observé une diminution des cas de non-conformités pour atteindre un niveau inférieur à 10 % depuis la mise en œuvre de la Norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP) 15, Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international, en 2006. Étant donné les grandes quantités d'emballages en bois circulant dans le commerce international, ce niveau de non-conformité présente tout de même un risque phytosanitaire important pour les forêts.

2. Au cours d'un atelier très réussi sur la mise en œuvre de la NIMP 15, organisé par la Commission pour la protection des végétaux pour l'Asie et le Pacifique (CPVAP) et l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (ONAPP) à Beijing, en Chine, du 10 au 14 juin 2014, les participants ont également indiqué que la NIMP 15 avait réduit les déplacements de ravageurs de quarantaine interceptés dans les emballages en bois.

3. Par contre, les participants ont aussi indiqué que les pays éprouvaient toujours des difficultés par rapport au traitement des cas d'utilisation frauduleuse de la marque, au développement de méthodes efficaces pour le contrôle des traitements et des points critiques du processus de production, à l'obtention de l'autorité nécessaire afin de contrôler et imposer des systèmes de production, et par rapport à d'autres problèmes techniques reliés à la résolution efficace des non-conformités.

4. Ils ont fait valoir des pratiques de gestion qui pourraient être ajoutées à la norme ou à un document d'orientation supplémentaire afin d'améliorer la sécurité des déplacements des emballages en bois dans le commerce international. Ils ont aussi suggéré que la tenue d'un atelier international pour discuter de leurs suggestions et encourager une discussion approfondie des problèmes améliorerait la mise en œuvre de la NIMP. Un tel atelier est conforme aux fonctions stratégiques de la

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

CIPV par rapport à l'échange d'information, au développement des capacités et à la gestion des principales filières internationales.

5. Le rapport de l'atelier du CPVAP et de l'ONAPP peut être téléchargé à partir du lien suivant (en anglais seulement) :

<http://www.nappo.org/en/data/files/download/Workshops%20docs/Report%20%20APPPC%20-%20NAPPO%20ISPM15%20workshopJune2014.pdf>.

6. Le Canada propose donc que le Secrétariat de la CIPV travaille de concert avec l'ONAPP et les autres ORPV intéressées dans l'organisation d'un atelier international ayant comme objectif d'accomplir les tâches suivantes :

- 1) L'identification et la compréhension des enjeux principaux qu'éprouvent les pays par rapport à la mise en œuvre de la NIMP 15;
- 2) Le développement de recommandations pour l'amélioration de la norme ou d'un document d'orientation quelconque qui appuierait une conformité accrue tout en tenant compte des meilleures pratiques suggérées par l'atelier du CPVAP et de l'ONAPP de 2014;
- 3) La mise en place d'approches de coopération et de partage d'information de l'ONPV afin d'appuyer des taux de conformité améliorés.

7. L'atelier suggéré devrait comprendre les ONPV, les ORPV et des représentants de l'industrie afin d'assurer que les résultats sont efficaces et pratiques et aussi afin d'optimiser la sensibilisation à l'importance de la conformité et aux conséquences de la non-conformité. Des fonds suffisants devront être obtenus pour soutenir l'atelier et obtenir la participation de la majorité des ONPV.